



## Surveillance des maladies à caractère professionnel

Fabien Gilbert<sup>1</sup>, Chloé De Sanzberro<sup>1</sup>, Dr Véronique Tassy<sup>2</sup>, Maëlle Robert<sup>3</sup>, Pauline Delézire<sup>3</sup>

1 Univ Angers, CHU Angers, Univ Rennes, Inserm, EHESP, Irset (Institut de recherche en santé, environnement et travail) - UMR\_S 1085, F-49000 Angers, France

2 Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Pays de la Loire, Nantes.

3 Direction santé environnement travail, Santé publique France, Saint-Maurice

Les maladies à caractère professionnel (MCP) sont toutes les maladies ou symptômes considérés par les médecins du travail comme étant en lien avec le travail et qui n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance en maladie professionnelle.

Dans le cadre de sa mission de surveillance épidémiologique des risques professionnels, la Direction santé environnement travail (DSET) de Santé publique France, en partenariat avec l'Inspection médicale du travail, a mis en place un programme de surveillance des MCP. Après une première expérimentation dans la région des Pays de la Loire en 2003, le programme a été étendu à d'autres régions françaises. En 2018, neuf régions étaient intégrées au dispositif (Figure 1).

Le programme MCP s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires et leurs équipes qui signalent pendant deux périodes de deux semaines consécutives appelées « quinzaines » toutes les maladies à caractère professionnel observées au cours de leurs consultations. Les caractéristiques socioprofessionnelles de tous les salariés vus sont également recueillies.

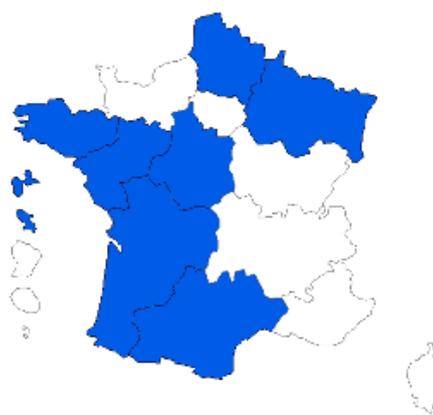
### Objectifs et méthodes

Les objectifs du programme sont :

- Estimer les taux de prévalence des MCP
- Décrire les agents d'exposition professionnelle associés à ces pathologies
- Contribuer à l'évaluation de la sous-déclaration des maladies professionnelles.

Afin de prendre en compte les différences de structures de populations (répartition des variables secteurs d'activité, profession, âge, sexe) entre la population salariée du programme MCP et la population salariée issue du recensement Insee, un redressement par calage sur marges de la population Insee salariée a été réalisé au niveau régional en ne conservant que les départements participant à MCP et les secteurs d'activité pour lesquels des salariés ont été vus pendant la quinzaine.

Figure 1 Régions participantes en 2018



**Participation des médecins du travail** Depuis 2008, une diminution de la participation des médecins du travail aux quinzaines MCP est observée. Pour la période 2016-2018, 34 médecins ont participé (19 en Loire-Atlantique), ce qui correspond à près de 10 % des médecins de la région.

## Effectifs et caractéristiques des salariés vus par les médecins du travail

4 183 salariés ont été vus par les médecins pendant la période des quinze jours, 780 en 2016, 1 820 en 2017 et 1 583 en 2018. 53,5 % étaient des hommes, 46,5 % des femmes. Les répartitions par âges indiquent que les 55 ans et plus sont les moins représentés. Chez les hommes, les ouvriers sont majoritaires, et chez les femmes, ce sont les employées qui sont les plus représentées. Pour les hommes comme pour les femmes, les secteurs de l'industrie, du commerce et des activités de services administratifs et de soutien sont les plus fréquemment représentés. Une part importante des femmes exerce dans le secteur de la santé (Tableau 1).

**Tableau 1** Caractéristiques socio-démographiques des salariés

	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
<b>Effectif</b>	2240	53,5	1943	46,5	4183	100,0
<b>Classes d'âge</b>						
24 ans et moins	406	18,1	316	16,3	722	17,3
25-34 ans	524	23,4	435	22,4	959	22,9
35-44 ans	571	25,5	452	23,3	1023	24,5
45-54 ans	510	22,8	495	25,5	1005	24,0
55 ans et plus	229	10,2	245	12,6	474	11,3
<b>Âge moyen (écart-type)</b>	37,8 (12,2)		39,0 (12,4)		38,4 (12,3)	
<b>Professions et catégories socio-professionnelles PCS 2003</b>						
Cadres	218	9,7	161	8,3	379	9,1
Professions intermédiaires	350	15,6	397	20,4	747	17,9
Employés	250	11,2	914	47,0	1164	27,8
Ouvriers	1422	63,5	471	24,2	1893	45,3
<b>Secteurs d'activité NAF 2008</b>						
Agriculture	32	1,4	10	0,5	42	1,0
Industrie manufacturière	736	32,9	289	14,9	1025	24,5
Construction	155	6,9	15	0,8	170	4,1
Commerce ; réparation d'automobiles	337	15,0	293	15,1	630	15,1
Transports et entreposage	112	5,0	90	4,6	202	4,8
Hébergement et restauration	113	5,0	135	7,0	248	5,9
Information et communication	58	2,6	32	1,7	90	2,2
Activités financières et d'assurances	57	2,5	96	4,9	153	3,7
Activités immobilières	12	0,5	30	1,5	42	1,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	66	3,0	87	4,5	153	3,7
Activités de services administratifs et de soutien	302	13,5	171	8,8	473	11,3
Administration publique	50	2,2	110	5,7	160	3,8
Enseignement	36	1,6	71	3,7	107	2,6
Santé humaine et action sociale	86	3,8	374	19,3	460	11,0
Autres activités de services	17	0,8	109	5,6	126	3,0
Autres secteurs ou secteur indéterminé	71	3,2	31	1,6	102	2,4

## Taux de prévalence des principales pathologies signalées selon le genre

Sur les 4 183 salariés vus par les médecins, 475 (11 %) ont eu une pathologie signalée en lien avec leur activité professionnelle, 9 % pour les hommes et 13 % pour les femmes. Les pathologies les plus fréquemment observées sont les affections de l'appareil locomoteur (5 %), essentiellement les troubles musculo-squelettiques (TMS), et la souffrance psychique (6 %). Les affections de l'appareil locomoteur, dont les TMS, touchent autant les hommes que les femmes, alors que les cas de souffrance psychique sont plus fréquents chez les femmes (Tableau 2).

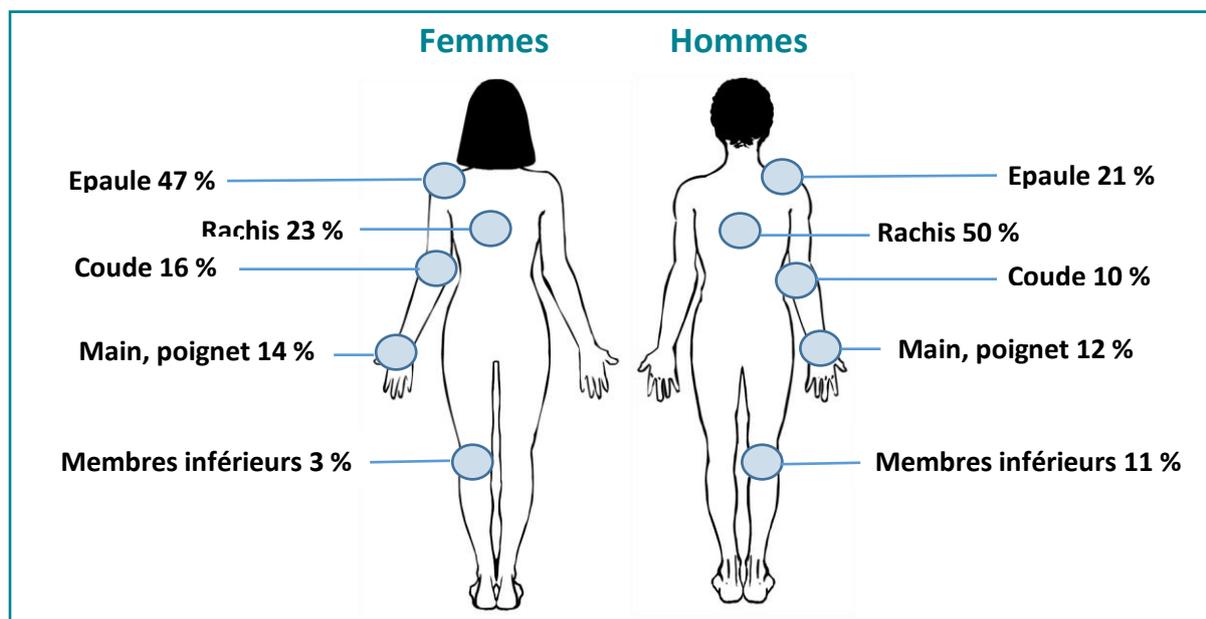
**Tableau 2 Taux de prévalence des principales pathologies signalées selon le genre**

	Hommes		Femmes		Total	
	N	% [IC 95%]	N	% [IC 95%]	N	% [IC 95%]
<b>Effectif</b>	2240	53,5	1943	46,5	4183	100,0
<b>Signalement en MCP</b>	221	8,7 [7,3 – 10,0]	254	13,3 [11,5 – 15,1]	475	11,0 [9,9 – 12,2]
<b>Affections de l'appareil locomoteur</b>	137	4,5 [3,6 – 5,4]	110	4,6 [3,6 – 5,7]	247	4,6 [3,9 – 5,3]
dont TMS	111	3,6 [2,8 – 4,5]	102	4,3 [3,3 – 5,2]	213	4,0 [3,3 – 4,6]
<b>Souffrance psychique</b>	65	3,6 [2,5 – 4,6]	131	8,2 [6,7 – 9,7]	196	5,9 [5,0 – 6,8]
<b>% parmi les MCP</b>	221		254		475	
<b>Affections de l'appareil locomoteur</b>	137	52,1 [43,6 – 60,5]	110	34,8 [28,1 – 41,4]	247	41,4 [36,2 – 46,7]
dont TMS	111	42,1 [33,9 – 50,2]	102	32,0 [25,5 – 38,4]	213	35,9 [30,8 – 41,0]
<b>Souffrance psychique</b>	65	41,2 [32,6 – 49,8]	131	61,3 [54,5 – 68,1]	196	53,5 [48,1 – 59,0]

## Zones d'affectation des troubles musculo-squelettiques liés au travail

Parmi les TMS signalés en MCP, pour les femmes, les épaules représentent la localisation de TMS la plus fréquemment signalée, suivi du rachis, des coudes, des mains et poignets, et des membres inférieurs. Pour les hommes, le rachis est la zone la plus fréquemment rapportée pour les TMS, suivi de l'épaule, et enfin, les zones du coude, de la main, du poignet et des membres inférieurs (Figure 2).

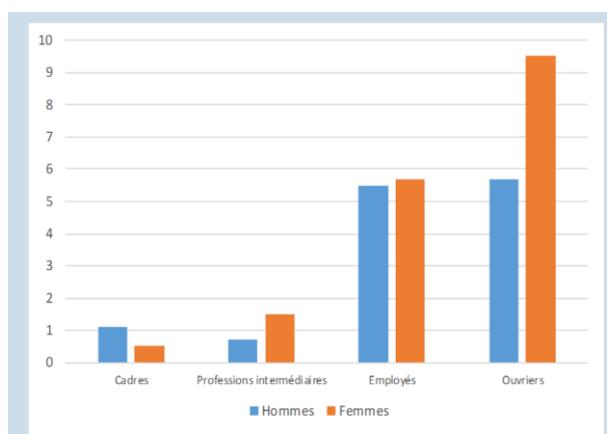
**Figure 2 Répartition des zones d'affectation des TMS selon le genre**



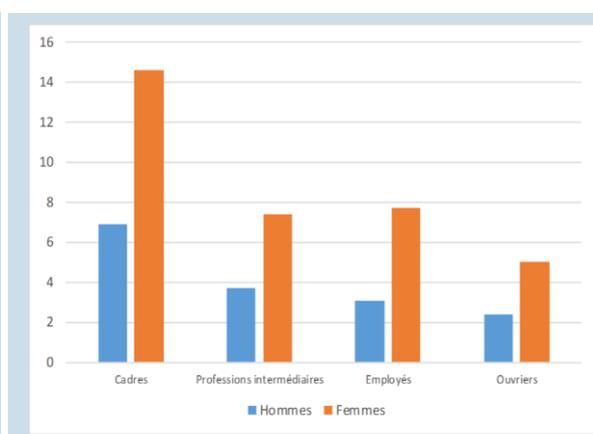
## Taux de prévalence des TMS et de la souffrance psychique par PCS

Les taux de prévalence des TMS et de la souffrance psychique par PCS et selon le genre montrent de fortes disparités. Alors que les TMS touchent principalement les employés et ouvriers, la souffrance psychique est plus fréquente chez les cadres. De plus, les femmes sont plus souvent concernées par la souffrance psychique que les hommes quelle que soit la PCS. Pour les TMS, les prévalences sont comparables selon le genre pour chaque PCS, sauf pour les ouvriers pour lesquels le taux de prévalence chez les femmes est plus élevé que chez les hommes (Figures 3.1 et 3.2). En comparant par secteur d'activité, on constate que les hommes du secteur de l'industrie sont plus souvent affectés par des TMS que les hommes salariés des autres secteurs. Dans le secteur « Santé humaine et action sociale », les TMS et/ou la souffrance psychique sont plus souvent signalés chez les femmes que chez les hommes.

**Figure 3.1 Taux de prévalence des TMS par PCS (%)**

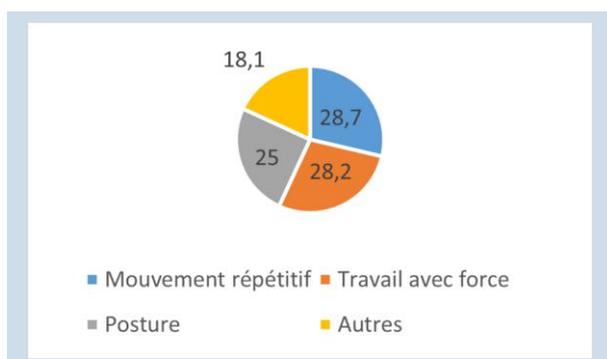


**Figure 3.2 Taux de prévalences de la souffrance psychique par PCS (%)**

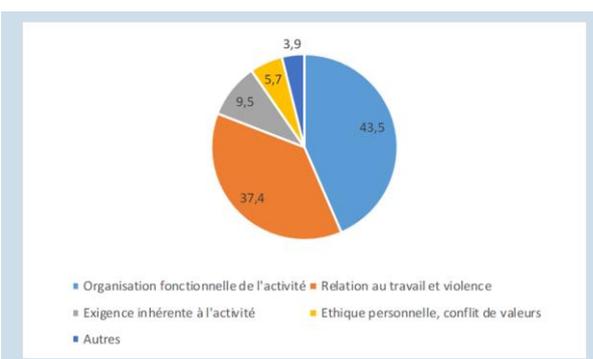


## Agents d'exposition des TMS et de la souffrance psychique

**Figure 4.1 Parts des agents d'exposition des TMS (%)**



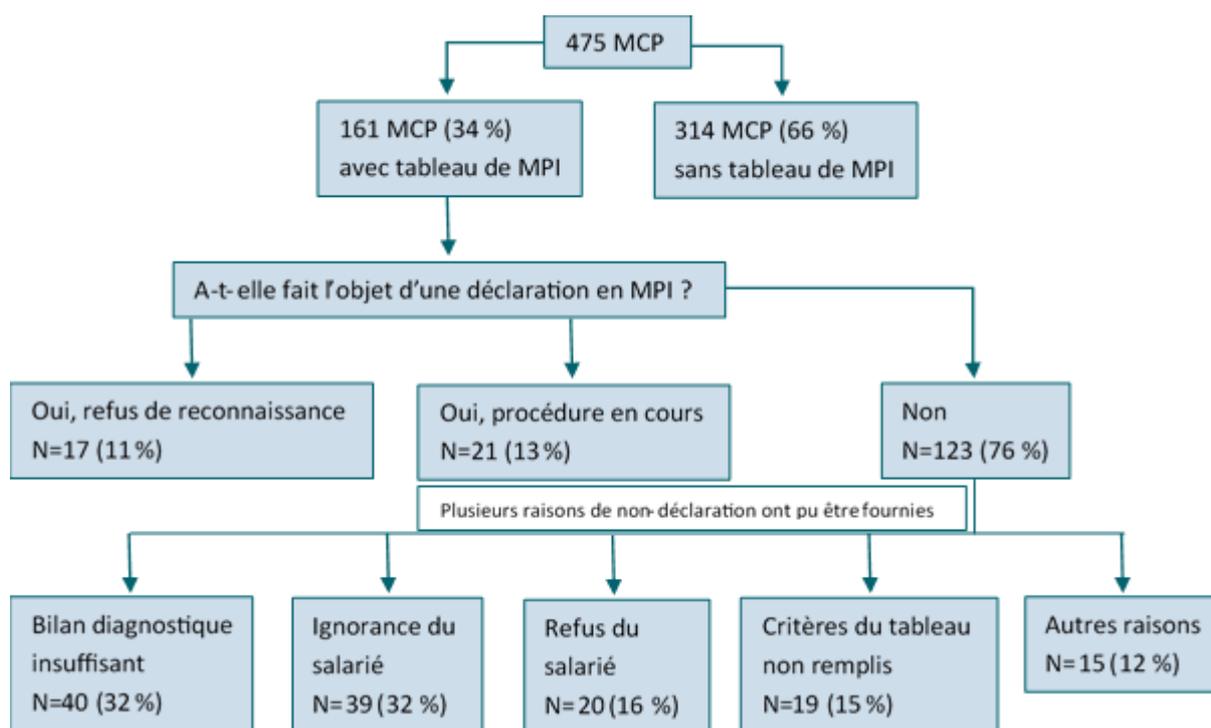
**Figure 4.2 Parts des agents d'exposition de la souffrance psychique (%)**



Les agents d'exposition les plus fréquemment associés aux signalements de TMS sont les mouvements répétitifs (du membre supérieur), le travail avec force (soulèvement et port de charges), la posture (Figure 4.1).

Les agents d'exposition les plus fréquemment associés aux signalements de souffrance psychique sont l'organisation fonctionnelle de l'activité (comme la surcharge de travail ressentie), les relations au travail (ambiance, troubles relationnels, conflit professionnel), l'exigence inhérente à l'activité (les horaires, les déplacements) et l'éthique personnelle ou conflit de valeurs (Figure 4.2).

**Figure 5 MCP et maladie professionnelle indemnisable (MPI)**



## Maladie professionnelle indemnisable

Sur les 475 MCP, un tiers sont inscrites dans un tableau de maladie professionnelle indemnisable (MPI). Parmi les MCP avec tableau de MPI, un quart ont fait l'objet d'une procédure de reconnaissance, refusée ou en cours, et trois quarts n'ont pas été déclarées (bilan diagnostique insuffisant, ignorance ou refus du salarié, critères du tableau incomplets ou autres raisons) (Figure 5). Parmi les MCP avec tableau de MPI, on compte principalement des pathologies de l'appareil locomoteur (90 %). Pour les MCP sans tableau de MPI, 60 % sont des pathologies psychiques, 30 % des affections de l'appareil locomoteur et 10 % d'autres pathologies.

## Conclusion

Dans les Pays de la Loire, 11 % des visites chez le médecin du travail ont donné lieu à un signalement de la pathologie en maladie à caractère professionnel. Les affections de l'appareil locomoteur, principalement les TMS, et la souffrance psychique rassemblent près de la totalité des MCP. Le taux de signalement des MCP était plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Un tiers des MCP signalées correspondent à des pathologies inscrites dans un tableau de maladie professionnelle indemnisable. Parmi celles-ci, trois quarts n'ont fait l'objet d'aucune déclaration d'indemnisation. Enfin, les MCP ne comportant pas de tableau de MPI regroupent une part importante de pathologies en lien avec la souffrance psychique qui ne peuvent être reconnues comme liées à l'activité professionnelle.



### REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des médecins du travail, des collaborateurs médecins et des infirmier(e)s qui ont participé aux quinzaines 2016-2017-2018, et également les assistantes et informaticiens des services de santé au travail pour leur mobilisation au programme de surveillance des MCP.

